ART. 44 N° **492**

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 492

présenté par M. Ruffin, Mme Amiot, M. Clouet, Mme Fiat, M. Mathieu et M. Maudet

ARTICLE 44

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 44 du présent PLFSS afin d'envoyer un signal fort au Gouvernement quant au manque de moyens consacrés à la prévention et la prise en charge des accidents du travail et maladies professionnelles.